



LE PRESIDENT

N° 0011 /ANP/SG

Situation socio-politique et mission d'informer
L'ANP INTERPELLE LES JOURNALISTES

L'actualité politique se cristallise, depuis quelques mois, autour de la contestation du processus électoral par une partie de la classe politique, avec la mise en place d'une plateforme dont les objectifs clairement définis appellent à un changement de l'ordre constitutionnel existant.

Dans une telle situation, la tentation peut être grande pour la presse, de se substituer, au mépris des règles professionnelles, aux acteurs politiques, en se faisant l'écho de propos subversifs, en incitant les militaires et les forces de l'ordre à l'insoumission et à la révolte, en outrageant les institutions de la République et les personnes qui les incarnent, en relayant les déclarations et communiqués émanant d'autorités non établies conformément aux lois de la République. Manipulation et désinformation prolifèrent dans les colonnes.

De tels agissements sont contraires d'une part, au Code de déontologie, singulièrement en son article 14 qui commande de **s'abstenir de toute atteinte à l'éthique sociale** et, d'autre part, aux Dix commandements de la charte des éditeurs de presse pour une élection apaisée en 2020, élaborée par le Groupement des Editeurs de Presse de Côte d'Ivoire (GEPCI) et librement adoptée par ses membres.

L'Autorité nationale de la presse (ANP) soucieuse certes, de garantir le respect de la liberté de la presse, corollaire du droit à l'information des citoyens, tient cependant, à rappeler que les règles professionnelles sont immuables et d'application constante. Le respect de ces règles qui fondent le professionnalisme, ne peut, en aucun cas, être arrimé à un calendrier politique qui pourrait en moduler le contenu.

C'est pourquoi, l'ANP invite, avec insistance, les journalistes au strict respect du Code de déontologie qui fixe le cadre de traitement de l'information mais surtout à une prise de conscience de leur responsabilité sociale.

L'ANP sait compter sur l'implication de tous, afin que la presse nationale, tout en assumant sa mission d'informer, joue un rôle de médiation en cette période sensible que traverse notre pays. *KS*

Fait à Abidjan, le vendredi 06 novembre 2020

Autorité Nationale
de la Presse
BP V 106 Abidjan
Le Président

Pour l'ANP
Le Président

Samba KONE

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE